

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

MARCHÉ PUBLIC

FI31490



DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE VILLE DE SAINTE LUCE AVIS DE MARCHÉ PROCEDURE ADAPTEE

I - Identification de l'établissement qui passe le marché :

Commune de Sainte Luce. - Rue Schoelcher hôtel de ville 97228 Sainte Luce Tél 05 96 62 50 01 Fax 05 96 62 30 15

II - Objet du marché :

Reconstruction d'une passerelle accessible aux personnes à mobilité réduite suite au lot 1 fondations profondes déclaré infructueux

III- Décomposition en lots

Les travaux sont décomposés en 2 lots traités par marché séparé

Lot (s) - Désignations

01 - FONDATIONS PROFONDES
02 - GROS-ŒUVRES (déjà attribué)

IV - Mode de passation du marché:

Procédure adaptée suivant articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123-3 du code de la commande publique

V - Délai d'exécution des travaux : le délai d'exécution des travaux maximum est de 1 ½ mois pour le lot N° 1 - et de 3 mois pour le lot N°2

Délai maximum (les opérateurs économiques pourront proposer des délais différents d'exécution qui ne seront pas supérieurs au délai susvisé)

VI- Justifications à produire :

Certificats, attestations et déclarations visés aux articles R2143-3 à R 2143-4 du code de la commande publique et autres justificatifs mentionnés dans le règlement de consultation

VII - Critères de sélection des candidatures : Capacités technique, professionnelle et financière.

VIII- Critères de sélection des offres :

Critère 1 : Prix des prestations (40%),
Critère 2 : Délai (20%)

Critère 3 : Mémoire technique (40%)

Les offres pourront faire l'objet de négociation par le pouvoir adjudicateur (art R 2123-5 du code de la commande publique)

IX - Marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence

Le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles de leur marché, après passation d'un ou de plusieurs marchés sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R 2122-7 du code de la commande publique.

X -Modalités d'obtention du dossier : **Le dossier de consultation des entreprises devra être téléchargé sur le site www.marches-securises.fr**

XI- Modalités de transmission des offres : les offres devront être obligatoirement transmises sur le site www.marches-securises.fr

XII - Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

XII - Modalités de financement de l'opération : ETAT - COMMUNE

XIII -Date limite de réception des offres : 24 janvier 2024 à 12h00

XIV- Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé pour son offre: 120

jours à compter de la réception des offres

XV - Renseignements d'ordre administratif :

Direction Générale des Services – hôtel de ville rue Schœlcher 97228 Sainte Luce Tél 0596 62 10 86 Télécopie : / 596 62 30 15

XVI - Renseignements d'ordre technique

Le Bureau d'étude technique : **NOM**

Prénom : Lionel- Alexandre FIRMIN
ECO CONCEPTION ANTILLES : 225

Rue des orangers 97224 DUCOS
N° identité d'établissement (SIRET) :

821 987 518 00015
N° d'inscription au registre du commerce : **7112B**

Mail :contact@ecoconceptionantilles.fr
Direction de l'aménagement du

Territoire, Urbanisme

Z.A de Deville

97228 Sainte Luce

Téléphone : 05 96 62 12 12

Télécopie : 05 96 62 26 22

Mail : mviolet@mairie-sainte-luce.fr

XVII-Date d'envoi du présent avis : 05 janvier 2024

Le Maire, Nicaise MONROSE

Abonnez

-

vous

en

un

clik

:

www.lelegis.fr

Une annonce légale à publier en Martinique ?

Simple

Facile

Paiement sécurisé

Votre attestation immédiatement dans votre boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

www.lelegis.fr